



L'EDITO du Président

Le Sycodem ne cesse de maîtriser les coûts de la collecte et du traitement de nos déchets. C'est dans cet esprit que les élus du Comité Syndical ont décidé d'engager un ambitieux programme de prévention des déchets et d'instaurer la redevance incitative. C'est chose faite, et vous venez de recevoir la seconde facture qui comprend la part fixe du 2^{ème} semestre et la part variable du 1^{er} semestre 2018.

Nous constatons une forte baisse des ordures ménagères et une augmentation des déchets déposés dans le bac jaune. Les volumes de bacs sont souvent les raisons de vos appels au Sycodem pour obtenir un bac plus petit. Je le comprends aisément. Chacun souhaite que ses efforts soient récompensés. J'entends les demandes diverses, justifiées, mais tout n'est pas possible tout de suite. Je souhaite que nous analysons les chiffres. C'est une équation qui n'est pas facile à résoudre. Il faut, en effet, faire face à une augmentation constante des charges (carburants, TGAP, etc), et poursuivre la modernisation du service afin de répondre aux enjeux environnementaux en tenant compte de l'intérêt de tous.

Il me paraît essentiel, et vous le comprendrez, de tendre vers une baisse des coûts en optimisant les tournées de collecte ; en ayant, quand c'est possible, des points de regroupements de bacs ; ou en gérant plus finement les ouvertures des déchèteries.

L'équipe d'élus en place au Sycodem fait au mieux pour avoir une qualité de service au meilleur coût. Ce n'est pas facile, mais c'est notre mission.

Comptez sur nous !

Daniel AUBINEAU

Redevance Incitative, état des lieux 1^{ère} année

La Redevance Incitative a pris effet le 1^{er} janvier 2018. Depuis cette date : des hésitations, des changements d'habitudes, des interrogations de la part des usagers ; mais surtout un réel intérêt vers la réduction des déchets, en particulier ceux non-valorisables : les ordures ménagères et les déchets ultimes (tout-venant).



→ plus de 27 000 usagers (particuliers et professionnels équipés de bacs et cartes)

>>> les équipements remis par le Sycodem sont indispensables à l'utilisation du service et à l'enregistrement des données



→ • - 700 T d'ordures ménagères collectées
• + 310 T d'emballages ménagers collectés

>>> les usagers ont optimisé la présentation de leurs bacs et sont plus attentifs à leur consommation du service, à leur geste de tri et à la pratique du compostage



→ • développement du geste de tri
• développement du compostage individuel
• projet de compostage collectif de quartier en cours
• mise en place d'un groupe de travail sur la réduction de tous les déchets

>>> des initiatives et de nouveaux projets pour réduire sa production de déchets voient le jour sur le territoire

Les chiffres-clés de 2017

Suite à la diffusion du Rapport d'Activité 2017 du Sycodem (en ligne sur sycodem.fr), retrouvez les chiffres-clés de l'année passée :



Ratio ordures ménagères 2017 : 120,81 kg/habitant

-13,22 kg en 1 an

152 kg/hab en Vendée
- 9 kg en 1 an



Ratio papiers et emballages 2017 : 60,01 kg/habitant

- 0,73 kg en 1 an

47 kg/hab en Vendée
+ 4 kg en 1 an



Ratio verre 2017 : 40,92 kg/habitant

+ 7,38 kg en 1 an

46 kg/hab en Vendée
+ 2 kg en 1 an



- 72,75 kg de dépôts en déchèterie/habitant
57,70 % de déchets valorisés



596,41 kg de déchets (tous confondus)/habitant (- 86,41 kg depuis 2016)
33 233 T de déchets collectés (tous confondus)

Gros plan sur ...

LE CONTENU DU

Les consignes de tri

La règle est simple : en Vendée, **TOUS les emballages se trient**. Donc, s'il s'agit d'un emballage ménager ou d'un élément d'emballage (capsule, couvercle, etc) ; il faut le déposer dans le bac jaune (ou le conteneur enterré réservé aux emballages). Les emballages sont déposés en vrac : il est indispensable que les agents puissent vérifier visuellement le bon contenu du bac. Si trop d'erreurs sont présentes, elles auront des conséquences sur l'ensemble du chargement du camion-benne (voir ci-dessous).



Cartons-briques : tous les EMBALLAGES en carton fin et les briques alimentaires



Plastiques : tous les EMBALLAGES en plastique rigide (bouteilles, flacons, barquettes) ou souple (recharges, sacs, films, etc)



Métal : tous les EMBALLAGES en métal (y compris les aérosols cosmétiques) et les petits éléments d'emballages (capsules, couvercles, etc)



L'ASTUCE

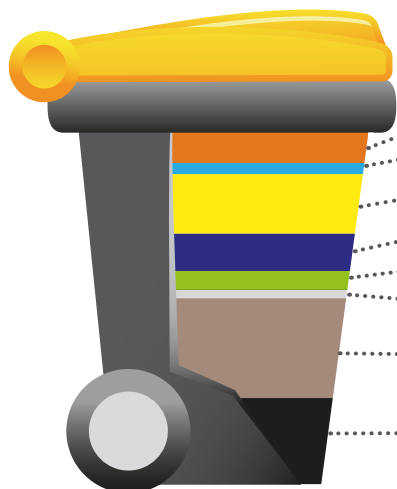
TRIVAOU à consulter sur trivalis.fr ou à télécharger, cette application simple vous permet de **connaître la consigne de tri de votre secteur** :

1. entrez le nom du déchet
2. saisissez votre commune de résidence
3. validez

>> vous savez où jeter votre déchet !

Qu'est-ce-qu'une «erreur» de tri ?

Lorsqu'un déchet, autre qu'un emballage ménager, est déposé dans le bac jaune, il s'agit d'une «**erreur de tri**». Une fois dans le camion-benne en trop grande quantité, l'ensemble du contenu déposé au Centre de Tri est considéré comme «pollué» et peut être refusé par l'exploitant. Une estimation des refus de tri est faite tout au long de l'année par échantillonnage et analyse des bacs jaunes issus du territoire du Sycodem, on appelle ces opérations des «caractérisations». Ces bilans permettent de mieux connaître la nature des déchets du bac jaune et de cibler les erreurs les plus fréquentes.



- 8,61 % de pots et barquettes en plastique
- 4,11 % d'emballages en aluminium
- 16,90 % de bouteilles et flacons en plastique
- 10,47 % d'emballages en acier
- 6,28 % de briques alimentaires
- 2,76 % de films en plastique
- 30,54 % de cartonnettes
- 20,29 % de «refus»
dont 7,70 % d'ordures ménagères
dont 4,04 % de papiers

source : moyenne des 4 caractérisations réalisées entre le 01/06 et le 24/09/2018 - Sycodem - Trivalis

LES ERREURS LES PLUS FRÉQUENTES...

- déchèterie
objets, jouets plastiques
- conteneur à papiers
papiers
- ordures ménagères
papiers d'hygiène
- emballages imbriqués → ne pas imbriquer
- emballages comprimés → plier seulement en 2
- emballages non vides → bien vider, sans laver

BAC JAUNE...

Ce que deviennent les emballages



dépôts des emballages à VENDEE TRI*

Tous les emballages sont déposés dans un centre de transfert puis acheminés vers le Centre de Tri VENDEE TRI (La Ferrière).

Tous les emballages, en provenance de la Vendée et d'une partie des départements limitrophes sont traités à VENDEE TRI. Les outils de tri optique, associés à la vérification visuelle des agents, permettent de les valoriser.



source : Trivalis

source : Trivalis



transfert des matériaux en usines de recyclage

En 2017 :

- 24 001 T d'emballages ont été traitées, dont 1 897 T issues du Sycodem.
- 17 000 T d'emballages ont été recyclées, dont 1 494 T issues du Sycodem

78,76 % d'emballages issus du Sycodem ont été recyclés en 2017

fabrication de nouveaux objets



source : Trivalis

*plus d'infos sur VENDEE TRI : trivalis.fr.

PLUS LOIN...

>> Réduire ses déchets d'emballages ?

Maîtriser sa consommation du service, c'est aussi réduire son volume d'emballages jetés. Bien-sûr la majorité sont recyclés, mais pour réutiliser cette matière, il faut consommer malgré tout de l'énergie et de l'eau. Nous sommes tous responsables de la protection de ces ressources, c'est pourquoi la réduction de notre production de déchets d'emballages nous concerne. Notre geste d'achat compte : les industriels produisent de l'emballage pour l'attractivité et la protection du produit, les normes d'informations, mais on peut choisir de s'en passer :

- > privilégiez le vrac quand c'est possible
- > fabriquez vos produits d'entretien : recettes sur ecoconso.be, ou autres sites internet...



PAROLES D'AGENT...

Paul* est agent de collecte au Sycodem depuis 2006. Conscient du contrôle de la qualité des emballages qui doit être effectué pour le bon traitement de ces déchets, il vous fait part de ses **conseils et recommandations** :

« Je constate souvent que les usagers «échantent» leur contenant lorsque les bacs sont présentés regroupés pour leur vidage. L'étiquette blanche avec votre nom et adresse a pu s'effacer avec le temps... »

Mon conseil : pensez à renouveler l'étiquette pour bien identifier votre bac »

« Pour moi, comme pour vous, manipuler des bacs sales est assez désagréable. Le grand sac utilisé comme une housse pourrait être une solution mais il empêche le bon vidage du bac et le bon fonctionnement de la puce... »

Mon conseil : veillez à entretenir le bac avec un nettoyage de temps en temps ! »

« Je passe devant votre domicile la nuit, ou le jour lorsque les voitures circulent. Autant d'éléments qui peuvent rendre difficile la bonne visibilité de vos bacs... »

Mon conseil : présentez vos bacs en évidence sur la voie publique, à la vue du chauffeur: évitez de les placer entre des véhicules, au bord d'une haie ou derrière un poteau »

« Malgré un volume de bac jaune adapté au foyer, certains présentent des emballages à côté du contenant. Ces déchets ne seront pas ramassés et risquent de s'éparpiller... »

Mon conseil : un coup d'oeil au calendrier pour ne pas rater la collecte ! Vous pouvez aussi si besoin déposer les surplus d'emballages dans les conteneurs enterrés »

> Merci à Paul pour sa participation !
(* le prénom a été remplacé)

Informations...

↳ Outil pratique : le webusager

Pour suivre en détail votre consommation du service public du Sycodem, vous pouvez créer gratuitement votre compte-usager sur sycodem.webusager.fr. Une fois votre inscription validée (pensez à cliquer sur le lien envoyé sur votre boîte mail), vous accédez à vos données de collecte en porte-à-porte, aux dépôts en déchèterie et en conteneurs enterrés d'apport volontaire.

L'écran d'accueil, vous permet d'accéder à chaque encadré en cliquant sur la flèche qui lui correspond. Vous pouvez aussi vérifier vos coordonnées (Mon compte) et filtrer les enregistrements par période (dans chaque encadré) pour effectuer une recherche ou un bilan.

sycodem.webusager.fr



Les vidages des bacs sont enregistrés : les levées sont vérifiées et validées au retour des camions. Les bacs jaunes sont indiqués «facturés» par défaut, mais sans coût. Cet encadré est vide si vous déposez tous vos déchets dans les conteneurs enterrés.



Les «dépôts» comprennent les entrées en déchèterie (Passages particuliers) et les dépôts en conteneurs enterrés (Ordures ménagères ou Emballages).



Vos équipements sont listés dans la légende à gauche. Les numéros correspondent aux numéros d'identification gravés sur les bacs et aux numéros des puces électroniques. Cet encadré est vide si vous ne disposez pas de bacs.

L'initiative pour moins de déchets !...



A l'initiative de l'Estonie, le mouvement «Let's Do It» créé en 2008, a pris une ampleur internationale avec la naissance du **World Cleanup Day*** pour la première fois ce **15 septembre 2018**. Le principe ? fédérer, autour d'une **opération de nettoyage de l'environnement**, des citoyens volontaires et motivés ; et faire prendre conscience de la quantité de déchets abandonnés. 156 pays ont adhéré au projet. Sur le territoire du Sycodem, plusieurs communes programment cette action depuis quelques années déjà. Le 15 septembre, Benet et Fontenay-le-Comte ont organisé un grand ramassage de déchets dans des lieux de vie divers. A Fontenay-le-Comte, le collectif «Demain, la suite», l'ODDAS et le Sycodem ont accueilli ensemble une quarantaine de participants sur le marché. Munis de gants et de sacs, ces personnes ont ensuite sillonné les rues alentour, récolté des déchets en tout genre qu'elles ont exposés aux yeux du public. Cette action-choc a été appréciée et a interpellé les passants. De l'avis de tous, le message le plus important à retenir de cette journée est de **se mobiliser contre les dépôts sauvages !**

*plus d'infos sur worldcleanupday.fr

Les dépôts sauvages concernent toutes les communes : pour toucher différents publics, la ville de Paris a fait appel à la youtubeuse Swann Périssé, pour un clip plein d'humour !
A découvrir sur You Tube : «Paris l'été, Swan Périssé ft la Ville de Paris»



Sycodem Sud Vendée
Pôle environnemental du Seillot
Allée Verte
85 200 FONTENAY LE COMTE
tél : 02 51 50 75 35 - fax : 02 51 50 78 65
accueil@sycodem.fr

Directeur de la publication : M. Daniel AUBINEAU, Président
Conception : Service Communication Sycodem Sud Vendée
Impression : Imprimerie LIO (Luçon)
Photothèque : Sycodem / Liner Communication / StockLib

www.sycodem.fr

Imprimé sur papier recyclé

